



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Prestataires de santé à domicile

Question écrite n° 38126

#### Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétude des prestataires de santé à domicile (PSAD). La loi de financement de la sécurité sociale 2021 prévoit, selon les professionnels, 150 millions d'euros de baisses tarifaires sur les métiers de la prestation à domicile. Sont particulièrement impactées les activités telles que la perfusion à domicile, l'insulinothérapie ou encore l'apnée du sommeil, cela alors que les PSAD accompagnent plus de 2 millions de Français et représentent une alternative à l'hospitalisation, dans une période où l'hôpital est particulièrement en tension. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour l'évolution de la prise en charge des soins à domicile.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Berta](#)

**Circonscription :** Gard (6<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38126

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 avril 2021](#), page 3227

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)